



Conseil de Communauté

Publié le : 18/04/2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 23h20

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°14), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°5), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°5), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°5), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU (à compter de la question n°5), **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n°20/proposition 1 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°5), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°5), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA (suppléante), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX, Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Beure : M. Philippe CHANEY, Braillans : M. Alain BLESSEMILLE, Champoux : M. Romain VIENET, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT, Nancray : M. Vincent FIETIER, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saône : M. Benoît VUILLEMIN, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : Amagney : M. Thomas JAVAUX à M. Jacques KRIEGER, Besançon : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°20), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, Mme Valérie HALLER à M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°14), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Yannick POUJET, M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°21), Champoux : M. Romain VIENET à M. René BLAISON, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT à M. Gérard MONNIEN, Nancray : M. Vincent FIETIER à M. Jean SIMONDON, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK à Mme Maryse VIPREY, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, Vaire : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN à M. Yves MAURICE

Délibération n°2025/2025.00081

Rapport n°2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Résumé :

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation au Bureau pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 27 mars 2025 a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme, M. Franck RACLOT, secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 13 février 2025, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. Garantie d'emprunts – Compétence Habitat

M. Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par Néolia pour un montant total de 1 114 875,80 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

3. Commission Annuelle Prospective des Emplois Création de trois contrats de projet Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

A l'unanimité, le Bureau :

- Autorise le recrutement de trois agents contractuels pour mener à bien les opérations suivantes : « Elaboration d'une stratégie territoriale en faveur de l'économie circulaire » « mise en œuvre du projet alimentaire territorial sur le territoire de GBM » et «

- médiation dans le cadre des travaux sur l'espace public » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- Autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Contrat de Ville 2024-2030 – Programmation Appel à Projet 2025

MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1), Nathan SOURRISEAU (2) et Benoît VUILLEMIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions pour les montants suivants :
 - o 1 500 € à l'échiquier Bisontin,
 - o 500 € et 500 € à Planoise Valley,
 - o 2 500 € à Eclaireuses et Eclaireurs laïques de Franche-Comté,
 - o 2 000 €, 1 000 €, 1 500 €, 18 000 €, 1 000 €, 2500 €, 2 500 € et 2 500 € à la MJC de Palente Orchamps,
 - o 50 000 €, 900 €, 2 000 €, 3000 € et 1500 € à la Ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs,
 - o 2 000 € à Tinternet et Cie,
 - o 1 000 € à l'Association des autistes de Besançon (AAB),
 - o 1 000 € à Coccinelle,
 - o 2 000 € et 1 000 € à l'Association Départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDSEA),
 - o 2 500 € à la Compagnie un château en Espagne,
 - o 1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ),
 - o 16 900 € à P.A.R.I. Accompagnement scolaire,
 - o 10 000 € à l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV),
 - o 1 500 € à la Fabrique Numérique Besançon,
 - o 2 000 €, 3 000 €, 2 000 €, 1 500 €, 1 000 €, 1 500 €, 1 000 € et 1 500 € à la MJC Clairs-Soleils,
 - o 1 000 € à l'Ippon Karaté Shotokan,
 - o 6 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon (PKA),
 - o 2 000 € à l'Association sportive les Orchamps Palente (ASOP),
 - o 500 € à la Société La Saint Claude,
 - o 1 500 €, 700 € et 500 € au Comité Départemental UFOLEP 25,
 - o 3 000 € à Promo Sport Judo (PSB),
 - o 2 500 € et 2 500 € à Sporting Futsal Besançon (SFB),
 - o 11 000 €, 3 000 €, 2 000 € et 7 500 € pour le Club sauvegarde Karaté,
 - o 1 000 € pour le Volant Bisontin (VB),
 - o 750 € pour Doubs Sud Athlétisme,
 - o 2 000 € et 1 000 € pour le Groupe PSL,
 - o 1 000 € pour Palente Besançon Handball,
 - o 1 250 € pour l'Association sportive Besançon patinage (ASBP),
 - o 650 € pour Besançon Club Planoise Lutte,
 - o 750 € pour Vesontio Sports Vacances,
 - o 500 €, 750 € et 1 500 € pour le Club pugilistique Besançon (CPB),
 - o 3 000 € pour Passe-Muraille centre des Arts du Cirque,
 - o 1 500 € pour Côté cour,
 - o 2 000 € pour l'Association Na,
 - o 3 500 € pour MOVO,
 - o 4 500 € pour le Carrefour d'animations et d'expressions musicales (CAEM),
 - o 1 000 € sur Porte-avions,

- 6 000 € et 10 780 € pour l'Association Juste ici,
- 1 000 € pour le Syndicat mixte orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVHFC),
- 2 000 € et 6 300 € sur l'ASEP Besançon,
- 3 000 € sur la Compagnie du Colibri,
- 2 000 € et 1 000 € sur le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF),
- 1 500 €, 2 000 €, 6 000 €, 1 000 € sur les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC),
- 10 500 € et 16 000 € sur l'Association Julienne Javel,
- 1 000 €, 1 000 €, 500 € et 500 € sur Solidarité Femmes,
- 1 500 € sur le Réseau Citoyenneté Développement (RéCiDev),
- 2 000 € sur l'Association Croqu'livre,
- 1 000 € sur l'Association pour le lien l'entraide et le droit à la différence (ALEDD),
- 5 100 € sur Léo Lagrange Centre Est,
- 1 000 € sur radio Sud Besançon,
- 3 400 € sur Tambour Battant,
- 2 500 € sur la Passerelle de Planoise,
- 1 000 € et 3 000 € pour l'Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APIM),
- 2 000 € sur Les Manivelles,
- 1 400 €, 750 € et 1 200 € sur l'Association de Palente,
- 1 000 € sur le réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon (R.E.R.S),
- 3 000 €, 3 000 € et 8 000 € sur l'Association Miroirs du Monde,
- 2 000 € sur Radio Campus Besançon,
- 2 000 € sur Reflet sur le monde,
- 2 000 € sur l'Association du Conseil Citoyen de Besançon Planoise (ACCBP),
- 5 000 € sur AAAAAA,
- 1 250 € sur Association A demain j'espère,
- 2 000 € sur Association d'Aide aux détenus (AAD),
- 1 000 € sur Association des Grands Bousbots,
- 2 000 € sur Besançon Académie Futsal,
- 2 500 € sur Cie Variation 47,
- 1 500 € sur Club d'Échecs de Besançon, Tour, Prends Garde !,
- 1 000 € sur Commune de Novillars,
- 2 500 € sur Cie Teraluna,
- 750 € sur Culture Acion,
- 1 000 € sur Ecarts d'Arts,
- 500 € sur Hand'Ensemble,
- 1 000 € sur Imperfections are beautiful,
- 1 500 € sur Improvisation'ailes,
- 2 000 €, 22 000 € et 5 800 € sur Intermed,
- 7 500 € sur L'arc en ciel des Orchamps Palente,
- 1 000 € sur Le Petit Monde,
- 1 000 € sur Les Cœurs Audacieux,
- 1 000 € sur Les Francas du Doubs,
- 1 000 € sur Les Storytellers,
- 1 000 € sur Sporting Club Planoise
- 1 000 €, 35 054 €, 42 144 €, 10 000 €, 3 000 €, 3 000€ et 3 000 € sur BGE Franche-Comté,
- 7 000 €, 2 500 €, 12 500 €, 3 000 € et 4 000 € sur la Roue de Secours,
- 10 800 € sur BTS Blanchisserie Textiles Services,
- 6 300 € sur Avili 25 Sinéo,
- 18 912 € sur Besançon Tout Travaux (BTT),
- 9 212 € sur Centre Omnisport Pierre Croppet,
- 9 188 € sur Tri Quingey,
- 9 300 € et 5 000 € sur Association Jean Eudes,
- 14 000 € sur CDEI,
- 1 500 € sur Limpio,
- 8 000 € sur API 25,

- 53 000 € sur Régie des quartiers,
 - 1500 €, 5 000 €, 16 890 €, 7 000 €, 2 000 €, 5 500 € et 7 500 € sur le Comité de Rosemont Saint Ferjeux,
 - 1 500 €, 26 450 €, 1 750 €, 12 000 € et 10 000 € sur Réussite Emploi,
 - 7 500 € et 10 000 € sur Panorama, Etudes, Formations, Conseils,
 - 14 500 € sur Ecole de production de Besançon (EPB),
 - 10 800 € sur Ariq BTP BFC,
 - 8 100 € sur la Caisse Solidaire de Franche-Comté,
 - 29 116 € et 3 000 € sur la Mission locale bassin emploi Besançon,
 - 1 000 € sur FETE (Femmes, égalité, emploi),
 - 2 300 € sur Projets en Cimes.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

5. Contrat de Ville 2024-2030 – Subventions à l'Antenne Petite Enfance et Loge.GBM – Programmation Appel à Projets 2025

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 6 subventions pour les montants suivants :

- 1 000 €, 1 000 €, 700 €, 1 200€ et 4 000 € à l'Antenne Petite Enfance,
- 60 172 € à Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

6. Réalisation d'un programme immobilier avenue Carnot à Besançon – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- vote le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- autorise la signature de la convention de PUP annexée à la délibération,
- instaure l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

7. Réalisation d'un programme immobilier chemin de la Clairière à Besançon – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

M. Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau vote :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière d'Habitat 25, de la commune de Besançon aux équipements,

- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec le représentant d'Habitat 25 et de la commune de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

8. Construction d'une résidence autonomie à Saint Vit – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau vote :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la SCI de la Hourette aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec la SCI de la Hourette.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2025, inférieures ou égales à 23 000 €

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue 3 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 19 487 €, à savoir :
 - 2 728 € à l'ASEP,
 - 3 465 € à l'ASC de Miserey Salines,
 - 13 294 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention financière entre Grand Besançon Métropole et l'association EMICA portant sur le fonds d'aide à l'investissement en matériel musical et pédagogique 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles – Première session 2025

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue 19 subventions aux 19 associations suivantes pour un montant total de 59 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :
 - 9 000 € à l'association JUSTE ICI,
 - 8 000 € à l'association ORGUE EN VILLE,
 - 7 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES,
 - 7 000 € à l'association ASSOCIATION EUROPEENNE DU FESTIVAL DE CAVES,
 - 5 000 € à l'association ELEKTROPHONIE,

- 4 000 € à l'association DU GOUDRON ET DES PLUMES,
 - 3 500 € à l'association LES VOIX INTERIEURES,
 - 3 000 € à l'association GRAIN D'PIXEL,
 - 2 500 € à l'association HORS SAISON(S),
 - 1 500 € à l'association TETRAKTYS,
 - 1 500 € à l'association LES DIMANCHES D'AVRIL,
 - 1 500 € à l'association PIG NET L'ART VIVANT,
 - 1 500 € à l'association COLLECTIF JEUNE PUBLIC BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
 - 1 000 € à l'association LOUP-VERT,
 - 500 € à l'association PAS SERIAL S'ABSTENIR,
 - 1 000 € à l'association TOPAZE,
 - 600 € à l'association KHNOUM,
 - 400 € à l'association AMICALE DE SAONE,
 - 1 000 € à l'association MAGNETOPHONIE,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

11. Dispositif aide au projet ambassadrices Grandes Heures Nature

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention individuelle de 2 500 € à Manon BOHARD.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12. Versement d'une subvention à l'ENILEA pour l'organisation d'un job dating sur les métiers de l'agroalimentaire et du traitement de l'eau

Mme Catherine BARTHELET (2) et M. Daniel HUOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € pour l'organisation, par l'Ecole Nationale de l'Innovation, des Laboratoires, de l'Eau et de l'Alimentation (ENILEA), d'un job dating sur les métiers de l'agroalimentaire et du traitement de l'eau,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à verser cette subvention à l'ENILEA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

13. Open Business CCI 70.25 – Participation de Grand Besançon Métropole – Avenant à la Convention

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € TTC à la CCI 70-25 pour l'organisation des deux Open Business organisés à Besançon en mars et septembre 2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 de la Convention avec la CCI 70-25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14. Base d'Osselle : Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et le 19^{ième} régiment du génie

A l'unanimité, le Bureau :

- autorise la mise en place d'un partenariat avec le 19^{ième} Régiment du Génie,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15. Enseignement Supérieur et Recherche – Soutien du projet de médiation scientifique « Mots = flèches » porté par l'association Nouvelles Formes

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'Association Nouvelles Formes en vue de la mise en œuvre du projet de médiation scientifique « Mots = flèches »,
- approuve la convention correspondante jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16. Subvention à l'Université Marie et Louis PASTEUR pour l'attribution de deux bourses « Victor HUGO » 2025-2026

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'université Marie et Louis PASTEUR à hauteur de 14 384 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor HUGO,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

17. Soutien du Festival des Jeunes chercheurs organisés par l'Université Marie et Louis Pasteur

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'Université Marie et Louis Pasteur en vue de la mise en œuvre du Festival des Jeunes Chercheurs,
- approuve la convention correspondante jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

18. Actions recherche et innovation. Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur (PVF) pour l'année 2025

A l'unanimité, le Bureau :

- vote le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19. Congrès – Attribution de subvention sur fonds dédié

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 250€ au congrès « TimeWorld Limite 2025 » organisé par Innovaxiom.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

20. Projets retenus dans le cadre de l'Appel à Projets « Soutien aux initiatives Etudiantes » - session 1 – 2025

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de :
 - 2 000 € à l'association ESN Besançon pour son projet « Ça Me Dit l'International »,
 - 5 000 € à l'association BAF pour le fonctionnement de l'AGORAé de la Bouloie.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

21. Animations commerciales et artisanales – Attribution d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve l'octroi d'une subvention de 4 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation des JEMA 2025,
- approuve le partenariat avec la Ville de Besançon et la chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour organiser les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA),
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

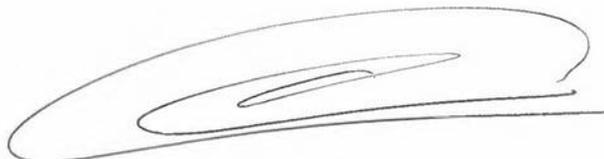
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FB', with a long horizontal stroke underneath.

Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Anne VIGNOT
Maire de Besançon